

Paris, le 11 décembre 2012

A Sébastien Piñera

République du Chili

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation préoccupante de prisonniers Mapuche qui ont entamé une grève de la faim risquant ainsi d'ajouter à la peine inique qui les frappe le risque de mourir. Leonardo Quijón a commencé une grève de la faim le 27 novembre dernier, Héctor Llaitul et Ramón Llanquileo, quant à eux, ont débuté la leur le 15 novembre. Hector Llaitul a déjà dû être hospitalisé ; son état de santé reste très préoccupant.

Ces trois hommes, mais aussi d'autres prisonniers, ont été condamnés à des peines obtenues à la suite de procès durant lesquels leur droit fondamental à bénéficier d'un procès juste et équitable, au regard de l'article 14 du Pacte international des droits civils et politiques, n'a pas été respecté.

Observatrice lors du procès de Canete en décembre 2011, je n'ai pu hélas, que constater, entre autres, que de nombreux témoins ont subi des pressions, d'autres ont obtenu des réductions de peine ou l'effacement de celles-ci, ce qu'ils ont officiellement affirmé et reconnu durant les audiences.

Les Mapuche, exclus des processus décisionnels, marginalisés, exploités, trop souvent soumis à la répression, à la torture et au meurtre dès lors qu'ils s'expriment pour défendre leurs droits, se battent, depuis des décennies, pour que leurs terres ne leur soient pas retirées au profit de transnationales qui sont bien peu respectueuses de l'écosystème et de leurs traditions.

Cet accaparement des terres se fait avec l'aide de la police militarisée chilienne et viole le droit au développement défini dans la Déclaration sur le droit au développement qui met l'accent sur le développement en tant que droit des peuples en premier lieu et de l'individu en second. Avec cette Déclaration le droit au développement est au centre des droits de l'homme et s'intéresse à l'interdépendance entre les droits économiques, sociaux, politiques et culturels. Dès lors que le droit à la souveraineté de la population Mapuche est nié, son droit au développement est forcément ignoré.

Depuis 2005, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé la période 2005-2015, deuxième décennie internationale des peuples autochtones. Dans ce cadre-là et peu de temps avant la fin de cette décennie, l'Etat chilien s'honorerait de répondre positivement à l'ensemble des objectifs de cette décennie, en particulier ceux visant à « promouvoir la participation pleine et entière des peuples autochtones à la prise de décisions qui concernent directement ou indirectement leur mode de vie, leurs terres et territoires traditionnels, leur intégrité culturelle ou tout autre aspect de leur vie » ; à « redéfinir les priorités de développement pour promouvoir le principe d'équité et le respect de la diversité culturelle et linguistique des populations autochtones » et à « mettre en place de solides mécanismes de suivi et renforcer le système de responsabilisation à tous les niveaux pour ce qui a trait à la mise en œuvre des cadres juridiques, politiques et opérationnels nécessaires à la protection des peuples autochtones et à l'amélioration de leurs conditions de vie ».

La libération des prisonniers, injustement condamnés, serait une première étape à une redéfinition des rapports entre les institutions chiliennes et les Mapuche ; ce serait aussi éviter un drame humain qui, dans un Etat démocratique où tous les citoyens sont affirmés égaux, ne devrait pouvoir avoir lieu.

Il est aussi temps que cessent les instrumentalisation de ce qui constitue le droit mais aussi les manipulations du droit et plus généralement des droits au profit d'une idéologie qui veut légaliser des pratiques liberticides contraires à toutes les normes internationales de protection des droits humains.

Je suis sûre que comme des milliers de personnes vous serez sensible à cette situation qui accule des hommes et des femmes à commettre l'irréparable contre eux-mêmes parce que toutes les voies du respect de la dignité humaine, du droit à la non-discrimination avec son corollaire l'égalité leur sont fermées.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma respectueuse considération.

Mireille Fanon-Mendès France

Experte du groupe de travail sur les Afro descendants au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU

Mireille Fanon-Mendes-France

Présidente de la Fondation Frantz Fanon

58, rue Daguerre

75014 Paris